

Zeitschrift: Schweizer Kunst = Art suisse = Arte svizzera = Swiss art

Herausgeber: Visarte Schweiz

Band: - (1915-1916)

Heft: 156

Rubrik: Communication du Comité central

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Sektion München. — Section de Munich.*Adressänderung. — Changement d'adresse.*

BÄCHTIGER, Aug. M., Maler, Arcisstrasse 58, III W., München.

Section de Neuchâtel. — Sektion Neuenburg.*Changement d'adresse. — Adressänderung.*

HOURIET, Loys, 5, Faubourg du Lac, Neuchâtel.

Section de Paris. — Sektion Paris.DUTOIT, Ulysse, peintre, Le Griottier, Chailly s. Lausanne,
(a quitté la Section vaudoise).**Section du Tessin. — Sektion Tessin.***Membres actifs. — Aktivmitglieder.*

FOGLIA, Giuseppe, scultore, Lugano.

CHIATTONE, Mario, pittore, Lugano.

TALLONE, Enea, architetto, Lugano.

MARAINI, Otto, architetto, Lugano.

BRUNEL, Adolfo, architetto, Lugano.

MARAZZI, Americo, architetto, Lugano.

Membre passif. — Passivmitglied.

TALAMONA, Enrico, Bellinzona.

Section vaudoise. — Sektion Waadt.*Membres passifs. — Passivmitglieder.*

† GRANDJEAN, Louis, Lausanne.

† MERMOD, Dr Arthur, Lausanne.

Changement d'adresse. — Adressänderung.

FRANCILLON, René, peintre, 10, rue de la Tombe-Issoire, Paris XIV.

Démissions. — Austritte.

DUTOIT, Mme Ulysse.

BERANECK-VALLOTON, Mme.

Boït, architecte, Montreux.

Membres actifs. — Aktivmitglieder.

FAVARGER, Jacques, architecte, Lausanne.

GOTTOFREY, Victor, peintre, Lausanne.

DE RHAM, Max, architecte, Lausanne.

PAYER, Georges, peintre, Lausanne.

Démission. — Ausstritt.

DUTOIT, Ulysse, peintre (entre dans la Section de Paris).

Sektion Zürich. — Section de Zurich.*Adressänderung. — Changement d'adresse.*

MOSER, Prof. Dr Karl, Krähbühlstrasse 47, Zürich.

OSSWALD, Paul, Bildhauer, Zeltweg 37, Zürich.

STIEFEL, Eduard, Maler, Freiestrasse 58, Zürich.

Aktivmitglieder. — Membres actifs.

MARXER, Alfred, Maler, Kilchberg bei Zürich,

(tritt aus der Sektion München).

SCHNIDER, Adolf, Maler, Seefeldstrasse 108, Zürich,

(tritt aus der Sektion München).

ZIMMERMANN, E., Bildhauer, Zollikerstr. 542, Zollikon bei Zürich,

(tritt aus der Sektion München).

NEGELI, Maler, Zürich.

HALLER, Hermann, Bildhauer, Zeltweg 53, Zürich.

Candidats. — Kandidaten.

HUBER, Hermann, Maler, Birmensdorferstr. 129, Zürich.

(Ausstellung: Bern 1914. Secession Berlin 1913).

VITAL, Edgar, Maler, Fetan, Graubünden.

(Ausstellung: Bern 1914. Secession München 1914 u. 15).

BAUMBERGER, Otto, Maler, Bolleystrasse 32, Zürich.

(Ausstellung: Neuenburg 1912, Bern 1914).

GLINZ, Theo, Maler, Turbenthal, Kt. Zürich.

(Ausstellung: Bern 1914).

Passivmitglieder. — Membres passifs.

AMRAIN, Dr Otto, Arosa (1916).

BALLY, Ing. Kurt, Grellingerstrasse, 75 Basel (1916).

HEUSS, Frau Dr Eugenie, Gloriastrasse 82, Zürich.

BILLETER, Dr Robert, Stadtpräsident, Dufourstrasse 51, Zürich.

BIDER, Lieutenant Oskar, Fliegerabteilung Dübendorf, Kt. Zürich.

Note de la Rédaction.

Le manque de place nous a fait renvoyer au prochain Numéro divers articles ayant trait à l'Assemblée générale.

Communication du Comité central.**Allocation de bourses d'études des Beaux-Arts.**

Aux termes de l'arrêté fédéral du 18 juin 1898 et de l'art. 52 de l'ordonnance du 3 août 1915 concernant la protection des beaux-arts par la Confédération, il peut être prélevé chaque année une certaine somme sur le crédit pour l'avancement et l'encouragement des beaux-arts en Suisse, en vue de délivrer des bourses à des artistes suisses.

Malgré la réduction à 60,000 francs apportée à ce crédit par l'Assemblée fédérale, le concours pour les bourses sera maintenu cette année. Il y a lieu de prévoir cependant, qu'étant données les circonstances, le nombre et le montant de celles-ci pourront être diminués.

Nous attirons en outre l'attention sur les points suivants :

Les bourses sont allouées aux artistes pour leur permettre de poursuivre leurs études, et dans certains cas spéciaux, à des artistes de mérite pour leur faciliter l'exécution d'une œuvre importante.

D'après les art. 52 et 54 de l'ordonnance, seront seules prises en considération les demandes d'artistes dont les œuvres témoignent de dons artistiques et d'un degré de développement tel qu'on puisse attendre un avantage sérieux d'une prolongation de leurs études et qui ne possèdent pas des ressources suffisantes pour les continuer.

Les artistes suisses qui sollicitent une bourse pour 1916 doivent s'inscrire jusqu'au 31 décembre prochain auprès du Département suisse de l'Intérieur.

La demande sera présentée sur un formulaire délivré à cet effet, et accompagnée d'un acte d'origine ou de

telle autre pièce officielle établissant la nationalité du candidat. Celui-ci enverra, en outre, deux, ou au plus trois de ses travaux *les plus récents*, dont un au moins complètement achevé, pour qu'on puisse juger de ses aptitudes. Ces travaux ne devront pas arriver au Département de l'Intérieur avant le 3 janvier 1916 ni après le 19 et ne porteront aucune signature ni aucune marque propre à faire connaître leur auteur.

Les formulaires d'inscription avec les dispositions de l'ordonnance sur l'attribution des bourses des beaux-arts peuvent être obtenus à la chancellerie du Département suisse de l'Intérieur.

Berne, le 25 octobre 1915.

Département suisse de l'Intérieur.



Procès-verbal

de l'Assemblée des délégués du 2 octobre 1915
au Kunsthaus, Zurich.

La séance est ouverte à 2 heures et demie par le président du Comité central, M. Ferdinand Hodler, qui souhaite une cordiale bienvenue aux délégués des sections et propose M. Righini pour présider l'assemblée. M. Righini prend possession du fauteuil présidentiel en saluant d'un souvenir ému les membres disparus pendant l'année courante.

L'assemblée est invitée à se lever en signe de deuil.

La parole est donnée à MM. Delachaux, secrétaire, et Mangold, pour la lecture du rapport annuel du Comité central. Ce rapport est adopté. M. Righini donne un aperçu de l'état actuel des finances de la Société et annonce que l'actif s'est élevé de 1910 à 1915 de 4000 à 20.000 francs environ, résultat très réjouissant au moment où nous célébrons notre cinquantenaire.

MM. Meyer et de Meuron lisent le rapport des vérificateurs des comptes, MM. Tièche et Bovet. Décharge est donnée avec félicitations à M. Righini, trésorier central.

MM. Condradin et Bille sont nommés vérificateurs-suppléants pour l'année prochaine.

Fixation de la cotisation annuelle. — M. Righini propose de laisser la cotisation annuelle au taux actuel de Fr. 10.— et ouvre la discussion à ce propos.

La majorité des sections étant d'accord avec cette manière de voir, cette proposition est acceptée.

On discute en même temps la proposition de la section vaudoise développée par M. Lugeon, qui demande qu'un délai de trois ans soit accordé aux membres en retard pour le paiement de leur cotisation.

Après une longue discussion, la proposition n'est pas acceptée par l'assemblée, mais le Comité central promet à la section vaudoise qu'il fera tout son possible pour faciliter dans la plus large mesure les membres qui seront en retard.

Budget 1915-1916. — Le projet de budget pour 1916 est accepté.

Recettes :

Cotisations des membres actifs et passifs	Fr. 8000	—
Intérêts.	» 600	—
Estampes	» 200	—
« Art Suisse »	» 170	—
Subvention fédérale p ^r l'Exposition 1915	» 2000	—
	Fr. 10970	—

Dépenses :

Secrétaire	Fr. 1200	—
Frais de Bureau	» 600	—
Journal.	» 2500	—
Collaboration littéraire	» 400	—
Comité central.	» 800	—
Estampe	» 800	—
Caisse de secours	» 1000	—
Exposition 1915	» 2000	—
Imprévu	» 500	—
	Fr. 9300	—

L'assemblée passe ensuite à la votation sur les propositions de la liste des candidats de la Société qui est recommandée à l'assemblée générale.

A la suite d'une question de M. Silvestre demandant quelle décision nous voulons prendre vis-à-vis des membres qui exposent dans la catégorie des Arts décoratifs, l'assemblée décide d'accepter les artistes ayant exposé dans cette catégorie et laisse le soin au Comité d'élaborer un règlement les concernant.

Jury annuel.

A cette occasion, M. Silvestre demande que dans le cas où une subvention serait accordée pour une grande exposition de la Société, le règlement fixe exceptionnellement, étant donné l'importance d'une telle manifestation, les conditions dans lesquelles le jury devra être élu.

Après discussion, la proposition de la section de Paris, publiée dans le dernier numéro de *l'Art Suisse*, n'est pas acceptée par l'assemblée.

Divers. — M. Righini, au nom du Comité central, propose de nommer membres honoraires les fondateurs de la Caisse de secours, MM. Abt et M. le Directeur Schärtlin.

L'assemblée unanime recommande cette proposition. A ce propos, l'organisation d'un concours entre les membres de la Société pour la création d'un diplôme de membre d'honneur est acceptée sur proposition de M. Mangold.

Le Comité central est invité à faire des démarches auprès des autorités fédérales pour que les artistes rentrant au pays soient exonérés des droits de douane perçus sur leur mobilier et leurs œuvres.

La section de Genève, qui propose l'organisation d'une exposition pour l'année prochaine, demande que le Comité fasse diligence auprès du Conseil fédéral pour que le bâtiment démontable soit mis à notre disposition et réclame l'allocation d'une subvention. — Adopté.

La section de Berne prie le Comité central de s'occuper d'un legs important offert au Musée de Berne il y a quelques années et dont les artistes suisses devraient bénéficier. Aux propositions individuelles, M. Berta